

DEPARTEMENT DU CHER
MAIRIE de VALLENAY (Cher)

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE DU MAIRE n°6 du 14 février 2023
Portant permission de stationnement pour travaux

Le maire de la commune de Vallenay,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la demande de la SARL TROTIGNON sise 21 avenue Foch 18200 SAINT AMAND MONTROND pour des travaux de réfection de façade au 3 avenue Hubert Gaulier à Vallenay en occupant temporairement le domaine public.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux.

ARRETE :

Article 1^{er} : Du 20 février au 03 mars 2023, la SARL TROTIGNON est autorisée à procéder à des travaux – Réfection de la façade – au 3 avenue Hubert Gaulier avec installation d'un échafaudage et stationnement d'une nacelle télescopique sur le domaine public : trottoir – avenue Hubert Gaulier - RD3 dans l'agglomération de Vallenay.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- Un passage sera laissé libre pour la circulation des piétons.
- Ce passage devra être sécurisé afin de protéger les piétons de tout accident.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4 : La SARL TROTIGNON occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver le droit des tiers.

Article 5 : La gendarmerie de Châteauneuf sur Cher et le Maire de la commune de Vallenay sont chargées chacune en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vallenay,
Le 14 février 2023

Le Maire,
Marina DUPUY



Diffusion sur le site internet de la commune <http://www.mairie-vallenay.fr> le : 16 février 2023